

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 17 avril 2019

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2018;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 11 mars 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- le « rapport financier 2018 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 11 mars 2019 ».

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2018, adoptés par le Conseil d'administration le 11 mars 2019, présentent les données financières suivantes :

1. Bilan

Le total du bilan est de 1,13 milliard de francs (1 128 010 000 F), en augmentation de 96,9 millions F par rapport au 31 décembre 2017 :

- Evolution de l'actif :
 - a) Hausse de la valeur des immobilisations (+ 69,4 millions F), compte tenu des investissements réalisés dans le cadre de la construction de l'Aile Est;
 - b) Augmentation des disponibilités de + 28,5 millions F (comptes courants bancaires et placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition).
- Evolution du passif :
 - a) Hausse des capitaux propres de + 74,3 millions F (+ 29,6 %) tenant compte de la part de bénéfice 2018 restant acquise à l'Aéroport international de Genève;
 - b) Augmentation des fournisseurs et autres créanciers (+ 21,6 millions F).

2. Résultat net

Le résultat net de l'exercice s'élève à 85,1 millions F, en augmentation de 6,2 millions F par rapport à 2017 (+ 7,9 %) :

- Evolution des produits (490.2 millions F)

Les produits totaux (redevances aéroportuaires, d'exploitation et financiers) sont en hausse de 19,6 millions F par rapport à 2017 pour les raisons principales suivantes :

- a) Hausse des redevances aéroportuaires (+ 15,9 millions F), résultant principalement de l'augmentation de la redevance passagers (+ 13,2 millions F) ;
 - b) Augmentation des produits d'exploitation (+ 8 millions F), provenant principalement des parkings (+ 5,8 millions F), en conséquence à l'augmentation, en 2018, des tarifs de stationnement des véhicules ;
 - c) Diminution des produits financiers (- 4,2 millions F).
- Evolution des charges d'exploitation et financières (405,1 millions F)

L'augmentation des charges de 13,4 millions F par rapport à 2017 résulte principalement des éléments suivants :

- a) Augmentation des charges de personnel (10,2 millions), y compris la non récurrence en 2018 de l'impact positif sur le résultat, en 2017, du relèvement de la durée de cotisation des actifs affiliés à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG : + 7,2 millions F) ;
- b) Hausse des frais de sous-traitance de la sûreté et de la surveillance (+ 7,6 millions F), des honoraires et prestations de services (+ 5,4 millions F), dont les études des grands projets d'investissement, et des frais d'entretien et d'énergie (+ 2,3 millions F) ;
- c) Augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles (+ 3 millions F), y compris celles en location-financement ;
- d) Diminution des charges financières (- 16,4 millions F).

3. Répartition du résultat net

La part de résultat net reversée à l'Etat de Genève se monte à 42,6 millions F (= 50%). Le solde du bénéfice est attribué à la réserve générale.

4. Variation nette des liquidités

Les liquidités sont passées de 18,7 millions F au 1^{er} janvier 2018 à 47,2 millions F au 31 décembre 2018. La variation nette des liquidités est de + 28,5 millions F.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation de 2018, qui s'est élevé à 217,3 millions F, a permis de couvrir intégralement d'une part les activités d'investissements (143,8 millions F) et, d'autre part, les activités de financement (45 millions F).

Le volume des emprunts portant intérêts est resté stable par rapport à 2017 et s'élève à 224,6 millions F au 31 décembre 2018.

5. Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres s'élève à 325,3 millions F, en augmentation de 74,3 millions F par rapport à 2017 (+ 29,6 %).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2018 comprenant le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2019



RAPPORT FINANCIER 2018

RAPPORT FINANCIER 2018

Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	9
4. Autres charges du personnel	10
5. Engagements de prévoyance	10
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	12
7. Énergie, entretien et loyers	12
8. Autres dépenses de fonctionnement	12
9. Fonds environnement	12
10. Charges et produits financiers	13
11. Immobilisations corporelles	13
12. Actifs location-financement	14
13. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	15
14. Débiteurs clients	15
15. Disponibilités	15
16. Emprunts et autres dettes non courants et courants	16
17. Provisions	16
18. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	17
19. Comptes de régularisation passifs	20
20. Relations avec les parties liées	20
21. Gestion du capital	21
22. Engagements conditionnels	21
23. Attribution du résultat net	21
24. Événements postérieurs à la date de clôture	21

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2018	Retraité 2017
PRODUITS	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	44'305	44'444
Redevances passagers	3.2	214'399	201'238
Autres redevances aéronautiques	3.3	17'526	14'691
Total des redevances aéroportuaires		276'230	260'373
Redevances commerciales	3.4	97'380	96'728
Parkings	3.5	49'450	43'669
Loyers et droits de superficie	3.6	26'805	26'774
Revenus annexes de location	3.7	9'126	8'921
Recettes infrastructures centralisées	3.8	20'040	19'559
Autres produits d'exploitation		11'210	10'407
Total des produits d'exploitation		214'011	206'058
Total des produits		490'241	466'431
CHARGES			
Salaires et allocations		-105'324	-101'596
Assurances sociales, maladie et accident		-13'314	-14'110
Autres charges du personnel	4	-10'195	-9'715
Charge de prévoyance	5	-25'429	-25'885
Impact des modifications du plan de prévoyance	5	-	7'227
Total des charges de personnel		-154'262	-144'079
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-52'486	-47'136
Sous-traitance sûreté et surveillance		-37'097	-29'526
Frais de police pour sûreté au sol		-8'315	-8'315
Énergie, entretien et loyers	7	-46'954	-44'635
Marchandises		-6'075	-6'116
Autres dépenses de fonctionnement	8	-9'622	-12'173
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	9	-5'117	-1'119
Total des dépenses de fonctionnement		-165'666	-149'020
Total des charges d'exploitation		-319'928	-293'099
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		170'313	173'332
Amortissement sur immobilisations corporelles	11	-81'892	-79'469
Amortissement sur immobilisations corporelles en location-financement	12	-706	-177
Total des charges d'amortissements		-82'598	-79'646
Résultat opérationnel		87'715	93'686
Produits financiers	10	-	4'214
Charges financières	10	-2'602	-19'017
Total des produits et charges financiers		-2'602	-14'803
Résultat net de l'exercice		85'113	78'883

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2018	Retraité 2017
Résultat net de l'exercice		85'113	78'883
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18	-	13'491
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	28'649	15'886
Total des autres éléments du résultat global		28'649	29'377
Résultat global total		113'762	108'260

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2018	Retraité 2017
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'008'244	938'854
Actifs en location-financement	12	1'280	1'943
Total des actifs non courants		1'009 524	940'797
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	13	9'373	12'996
Débiteurs clients	14	61'950	58'670
Disponibilités	15	47'163	18'665
Total des actifs courants		118'486	90'331
Total des actifs		1'128'010	1'031'128
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		240'198	172'107
Résultat de l'exercice		85'113	78'883
Total des capitaux propres		325'311	250'990
PASSIFS			
Fonds environnement	9	16'555	11'438
Emprunts et autres dettes non courants	16	249'119	250'309
Provisions non courantes	17	21'000	18'500
Engagements de prévoyance	5	407'308	424'520
Instruments financiers dérivés non courants	18	-	1'373
Autres passifs non courants		15'202	6'045
Total des passifs non courants		709'184	712'185
Emprunts et autres dettes courants	16	1'259	1'575
Comptes de régularisation passifs	19	29'050	24'774
Fournisseurs et autres créanciers		63'206	41'604
Total des passifs courants		93'515	67'953
Total des passifs		802'699	780'138
Total des passifs et des capitaux propres		1'128'010	1'031'128

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2017		-13'491	-132'241	248'056	102'324	80'812	183'136
Impact du retraitement relatif à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 15					-		-
Solde retraité au 1^{er} janvier 2017		-13'491	-132'241	248'056	102'324	80'812	183'136
Résultat 2017						78'883	78'883
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		15'886		15'886		15'886
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18	13'491			13'491		13'491
Résultat global total 2017		13'491	15'886	-	29'377	78'883	108'260
Part du résultat 2016 versé à l'État					-	-40'406	-40'406
Attribution à la réserve générale				40'406	40'406	-40'406	-
Solde retraité au 31 décembre 2017		-	-116'355	288'462	172'107	78'883	250'990
Solde au 1^{er} janvier 2018		-	-116'355	288'462	172'107	78'883	250'990
Résultat 2018						85'113	85'113
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		28'649		28'649		28'649
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18	-			-		-
Résultat global total 2018		-	28'649	-	28'649	85'113	113'762
Part du résultat 2017 versé à l'État					-	-39'442	-39'442
Attribution à la réserve générale				39'442	39'442	-39'442	-
Solde au 31 décembre 2018		-	-87'706	327'904	240'198	85'113	325'311

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2018	Retraité 2017
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		85'113	78'883
Charges d'intérêts	10	2'335	5'513
Amortissements	11/12	82'598	79'646
Allocation au fonds environnement	9	8'483	4'856
Utilisation du fonds environnement	9	-3'366	-3'737
Mouvement des provisions		2'680	5'685
Charge de prévoyance		11'437	5'308
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	10	220	-4'214
Recyclage de la réserve de couverture swaps	10	-	13'491
Variation du coût amorti sur emprunt	16	47	13
Charges et produits non monétaires		104'434	106'561
Marge brute d'autofinancement		189'547	185'444
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		3'623	-1'783
Débiteurs clients		-3'460	-11'869
Comptes de régularisation passifs		5'971	7'714
Fournisseurs et autres créanciers		21'602	6'660
Variation de l'actif d'exploitation net		27'736	722
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		217'283	186'166
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-143'819	-119'039
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-143'819	-119'039
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État		-39'442	-40'406
Augmentation d'emprunts	16	-	174'537
Diminution d'emprunts	16	-519	-175'517
Paieement location-financement	16	-1'077	-348
Intérêts payés pendant l'année		-2'335	-7'006
Vente de swaps		-1'593	-7'904
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-44'966	-56'644
Variation de trésorerie		28'498	10'483
Disponibilités au début de l'exercice	15	18'665	8'182
Disponibilités à la fin de l'exercice	15	47'163	18'665
Variation de trésorerie		28'498	10'483

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil Fédéral a adopté en 2018 le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale:

Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'avec les exigences de la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

A la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes:

IFRS 16	Contrats de location	nouvelle norme applicable dès le 01.01.2019
IFRS 9	Instruments financiers	amendements applicables dès le 01.01.2019
IAS 19	Avantages du personnel	amendements applicables dès le 01.01.2019
IAS 1	Présentation des états financiers	amendements applicables dès le 01.01.2020
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	amendements applicables dès le 01.01.2020
Cadre conceptuel de l'information financière, amendements applicables dès le 01.01.2020		
Amendements résultant du cycle 2015-2017 d'améliorations annuelles des IFRS.		

La nouvelle norme IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir à leur sujet afin de permettre d'apprécier leur incidence sur le compte de résultat, sur le bilan et sur les flux de trésorerie.

L'amendement de la norme IAS 19 précise que, dès la date à laquelle une modification d'un plan de prévoyance est annoncée, les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques du nouveau plan.

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2018, deux nouvelles normes sont entrées en vigueur.

La nouvelle norme IFRS 9, instruments financiers, a pour objectif d'établir des principes d'informations pertinentes et utiles en matière d'actifs et de passifs financiers, qui permettent d'apprécier les montants, le calendrier et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

La nouvelle norme IFRS 15, produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients, a pour objectif d'établir les principes que Genève Aéroport doit appliquer pour fournir des informations utiles concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits et des flux de trésorerie résultants des contrats conclus avec les débiteurs clients.

Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact de ces deux nouvelles normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie. Les principes comptables concernés, ainsi que certains tableaux présentés dans les notes aux états financiers, ont fait l'objet de modifications pour répondre aux exigences de ces normes.

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers appliquée par Genève Aéroport selon les exigences de la norme IAS 39, instruments financiers comptabilisation et évaluation, reste inchangée selon les exigences de la nouvelle norme IFRS 9, instruments financiers.

Actifs et passifs financiers au bilan	Ancienne norme IAS 39		Nouvelle norme IFRS 9	
	Catégorie	Évaluation	Catégorie	Évaluation
Débiteurs clients	Prêts et créances	coût amorti	Actifs financiers	coût amorti
Disponibilités	Prêts et créances	coût amorti	Actifs financiers	coût amorti
Emprunts et autres dettes non courants et courants	Passifs financiers	coût amorti	Passifs financiers	coût amorti
Instruments financiers dérivés non courants et courants	Dérivés utilisés à des fins de couverture	juste valeur	Passifs financiers	juste valeur
Fournisseurs et autres créanciers	Passifs financiers	coût amorti	Passifs financiers	coût amorti

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11)
- Provisions (note 17)
- Engagements de prévoyance (note 5)
- Actifs et passifs financiers (note 18)

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur non aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes :

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant :
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers ; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
 Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.
- les activités relatives à la sûreté, permettant :
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.

– l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).

- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
 - ▶ du système de tri des bagages ;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur non aéronautique comprend les activités suivantes :

- la gestion des commerces, des restaurants et des parkings ; et
- la gestion du parc ludique mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Deux clients représentent plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2018 (deux clients de plus de 10 % en 2017).

Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, respectivement 39 % et 11 % en 2018 (respectivement 39 % et 12 % en 2017). La part des produits du deuxième client le plus significatif passe à 19 % en 2018 (19 % en 2017) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Un client représente plus de 10 % des produits du secteur non aéronautique, soit 18 % en 2018 (16 % en 2017).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

2017	Trafic aérien	Sûreté	PMR	Autres aéronautique	Total aéronautique	Total non aéronautique	Total
Produits	164'976	90'578	7'800	24'817	288'171	178'260	466'431
Charges de personnel	-70'921	-50'171	-294	-5'504	-126'890	-24'416	-151'306
Dépenses de fonctionnement	-40'384	-43'457	-7'736	-16'112	-107'689	-40'212	-147'901
Fonds environnement	-1'119				-1'119		-1'119
Charges d'exploitation	-112'424	-93'628	-8'030	-21'616	-235'698	-64'628	-300'326
Amortissements	-44'646	-4'196	-61	-7'318	-56'221	-23'425	-79'646
Charges et produits financiers	-6'752	-2'773	-32	-1'033	-10'590	-4'213	-14'803
Amortissements et financiers	-51'398	-6'969	-93	-8'351	-66'811	-27'638	-94'449
Résultat net sectoriel	1'154	-10'019	-323	-5'150	-14'338	85'994	71'656
Modification du plan de prévoyance							7'227
Résultat net de l'exercice							78'883
Actifs							
Actifs non courants					696'169	244'628	940'797
Total des actifs					759'207	271'921	1'031'128
Investissements de l'exercice					118'740	8'579	127'319
2018							
Produits	170'814	100'454	7'949	25'267	304'484	185'757	490'241
Charges de personnel	-65'615	-49'205	-514	-6'840	-122'174	-32'088	-154'262
Dépenses de fonctionnement	-37'859	-50'981	-8'292	-14'986	-112'118	-48'431	-160'549
Fonds environnement	-5'117				-5'117		-5'117
Charges d'exploitation	-108'591	-100'186	-8'806	-21'826	-239'409	-80'519	-319'928
Amortissements	-44'382	-5'666	-74	-7'943	-58'065	-24'533	-82'598
Charges et produits financiers	-1'173	-131	-2	-227	-1'533	-1'069	-2'602
Amortissements et financiers	-45'555	-5'797	-76	-8'170	-59'598	-25'602	-85'200
Résultat net sectoriel	16'668	-5'529	-933	-4'729	5'477	79'636	85'113
Modification du plan de prévoyance							-
Résultat net de l'exercice							85'113
Actifs							
Actifs non courants					728'400	283'124	1'009'524
Total des actifs					806'573	321'437	1'128'010
Investissements de l'exercice					136'415	14'910	151'325

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances pour le stationnement des aéronefs. Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2018	2017
Redevances de stationnement et de hangar		6'570	7'531
Redevances de fret		2'686	2'394
Surtaxe bruit	9	7'197	3'701
Surtaxe émissions gazeuses	9	1'073	1'065
		17'526	14'691

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit de ses partenaires des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente à ses locataires d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes pour la mise à disposition, de ses partenaires, d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers et les prestations de dégrivage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2018	2017
Pont transitoire AVS	787	2'179
Autres charges du personnel	9'408	7'536
	10'195	9'715

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Principes comptables

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60% du dernier traitement assuré.

La durée de cotisation est de 40 ans jusqu'au 31 décembre 2017. Dès le 1^{er} janvier 2018, elle passe à 41 ans, l'âge de la retraite passant de 64 à 65 ans pour le plan de prestations standard et de 61 à 62 ans pour le plan de pénibilité. L'impact de ce changement du plan de prévoyance s'élève à KCHF 7'227 en 2017. Il est présenté en diminution de la ligne de charge de prévoyance dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, le calcul actuariel de l'engagement de prévoyance tient compte d'une hypothèse de réduction des prestations de 5% afin de refléter l'impact hautement probable des mesures d'assainissement de la CPEG, actuellement en cours d'évaluation par le Grand Conseil Genevois. L'hypothèse a été arrêtée sur la base des communications à ce sujet du comité de la CPEG en 2017 et du dépôt en 2017 au secrétariat du Grand Conseil Genevois de plusieurs projets de lois. En 2017, sa prise en compte génère une diminution de KCHF 18'028 de l'engagement de prévoyance au passif du bilan avec pour contrepartie les autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. En 2018, l'adoption par le Grand Conseil Genevois de deux projets de loi a confirmé la haute probabilité d'une réduction des prestations, dont l'hypothèse a été maintenue à 5%.

Au 31 décembre 2018, les probabilités de décès et de devenir invalide sont basées sur des nouveaux modèles statistiques qui permettent d'affiner l'estimation de la survenance des cas. La modification de ces hypothèses génère une diminution de KCHF 18'882 de l'engagement de prévoyance au passif du bilan avec pour contrepartie les autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2018	2017
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-623'492	-642'289
Fortune à la valeur de marché	216'184	217'769
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-407'308	-424'520

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance, durant l'exercice

	2018	2017
Engagements bruts au 01.01.	-642'289	-638'763
Coût net des services rendus	-22'259	-22'626
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-4'445	-4'439
Cotisations des assurés	-6'967	-6'665
Prestations nettes versées	12'025	14'474
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	18'882	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	26'800	18'028
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-5'239	-9'525
Impact des modifications du plan	-	7'227
Engagements bruts au 31.12.	-623'492	-642'289

Le relèvement de l'âge de la retraite décidé par la CPEG en 2017 est présenté sur la ligne «Impact des modifications du plan».

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2018	2017
Fortune au 01.01.	217'769	203'665
Cotisations de l'employeur	13'992	13'350
Cotisations des assurés	6'967	6'665
Prestations nettes versées	-12'025	-14'474
Frais d'administration	-270	-282
Produit d'intérêt de la fortune	1'545	1'462
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-11'794	7'383
Fortune au 31.12.	216'184	217'769

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2018	2017
Engagements net au 01.01.	-424'520	-435'098
Charge de la prévoyance	-25'429	-18'658
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	28'649	15'886
Cotisations de l'employeur	13'992	13'350
Engagements net au 31.12.	-407'308	-424'520

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2018	2017
Coût des services rendus	-22'259	-15'399
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-2'900	-2'977
Frais d'administration	-270	-282

Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	-25'429	-18'658
--	----------------	----------------

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2018	2017
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	18'882	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	26'800	18'028
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-5'239	-9'525
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-11'794	7'383

Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global

	28'649	15'886
--	---------------	---------------

Composition de la fortune

	2018		2017	
Liquidités et créances à court terme	4'324	2.0%	4'573	2.1%
Obligations et créances libellées en CHF cotées	16'214	7.5%	10'017	4.6%
Obligations libellées en devise étrangère cotées	45'399	21.0%	51'393	23.6%
Prêts hypothécaires suisses	3'243	1.5%	1'960	0.9%
Actions de sociétés suisses cotées	21'618	10.0%	23'737	10.9%
Actions de sociétés étrangères cotées	43'237	20.0%	47'038	21.6%
Placements privés	12'971	6.0%	7'622	3.5%
Autres placements cotés	4'324	2.0%	5'226	2.4%
Immobilier suisse	64'855	30.0%	66'202	30.4%
Total des classes d'actifs	216'184	100.0%	217'769	100.0%

Hypothèses actuarielles

	2018	2017
Taux d'actualisation	0.9%	0.7%
Inflation sous-jacente	1.0%	1.0%
Taux d'augmentation des salaires	2.0%	2.0%
Taux d'augmentation des rentes	0.0%	0.0%

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2018, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 20.9 années (21.7 années au 31 décembre 2017).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse est présentée ci-après :

	2018		2017	
Variation du taux d'actualisation:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-9.7%	+11.3%	-10.0%	+11.7%
Variation du taux d'augmentation des salaires:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+4.0%	-3.7%	+4.1%	-3.7%

Contribution attendue en 2019

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2019 s'élève à KCHF 14'036.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2018	2017
Honoraires et prestations de services	35'408	30'096
Sous-traitance tri-bagages	5'460	5'867
Sous-traitance nettoyage	7'958	7'462
Sous-traitance gestion des chariots	993	988
Assurances	1'605	1'634
Frais de communications	602	690
Frais financiers	460	399
	52'486	47'136

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2018	2017
Eau, énergie et combustible	10'695	9'325
Entretien des immeubles	17'994	16'609
Entretien des équipements	11'656	11'993
Loyer, redevance d'utilisation	1'650	1'803
Droit de superficie versé à l'État	4'959	4'905
	46'954	44'635

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2018	2017
Mobilier, machines et véhicules		1'652	1'733
Débours		980	867
Frais divers		3'343	5'551
Pertes sur débiteurs		693	1'567
Fournitures de bureau et imprimés		747	678
Charges liées au fonds environnement	9	2'207	1'777
		9'622	12'173

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT

Principes comptables

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA ci-après).

En vertu des dispositions réglementaires, le fonds environnement est alimenté par :

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage, facturées lorsque les avions sont bruyants ; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses ainsi que contre les nuisances à l'environnement. De plus, il prend en charge le système de management environnemental, des études liées à l'environnement, les honoraires des membres et experts de la CCLNTA et les frais de fonctionnement du service environnement de Genève Aéroport.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2018	2017
Solde au 01.01.		11'438	10'319
Surtaxe bruit	3.3	7'197	3'701
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	1'073	1'065
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		123	90
Subvention système de mesure bruit		90	-
Intérêts du fonds portés en compte		-	-
Attribution au fonds environnement		8'483	4'856
Charges liées au fonds environnement	8	-2'207	-1'777
Charges du service environnement		-1'159	-1'960
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-3'366	-3'737
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		5'117	1'119
Solde au 31.12.		16'555	11'438

Le taux moyen 2018 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.0% (0.0% en 2017).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

| Note 10. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Principes comptables

Les charges d'intérêts réglées et les produits d'intérêts encaissés sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2018	2017
Variation de juste valeur des swaps	18	-	-4'214
Total des produits financiers			-4'214
Intérêts sur emprunts	18	2'307	5'499
Intérêts sur location-financement et autres	18	28	14
Variation du coût amorti de l'emprunt	18	47	13
Variation de juste valeur des swaps		220	-
Recyclage de la réserve de couverture swaps	18	-	13'491
Total des charges financières		2'602	19'017

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles :

Bâtiments d'exploitation	30 ans
Équipements d'exploitation	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Bâtiments d'exploitation	Équipements d'exploitation	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2017	754'929	225'826	320'923	76'128	218'205	1'596'013
Acquisitions					125'199	125'199
Mises en service	25'155	9'807	21'371	15'535	-71'868	-
Sorties	-99	-220	-1'657	-124	-	-2'100
Valeur brute au 31.12.2017	779'985	235'415	340'637	91'539	271'536	1'719'112
Amortissements cumulés au 01.01.2017	-317'571	-99'446	-225'971	-59'901	-	-702'889
Amortissement	-35'627	-11'195	-23'240	-9'407	-	-79'469
Sorties	99	220	1'657	124	-	2'100
Amortissements cumulés au 31.12.2017	-353'099	-110'421	-247'554	-69'184	-	-780'258
Valeur nette au 31.12.2017	426'886	124'994	93'083	22'355	271'536	938'854
Valeur brute au 01.01.2018	779'985	235'415	340'637	91'539	271'536	1'719'112
Acquisitions					151'282	151'282
Mises en service	83'606	14'293	28'972	4'560	-91'431	-
Sorties			-768	-118	-	-886
Valeur brute au 31.12.2018	823'591	249'708	368'841	95'981	331'387	1'869'508
Amortissements cumulés au 01.01.2018	-353'099	-110'421	-247'554	-69'184	-	-780'258
Amortissement	-38'237	-11'826	-23'222	-8'607	-	-81'892
Sorties			768	118	-	886
Amortissements cumulés au 31.12.2018	-391'336	-122'247	-270'008	-77'673	-	-861'264
Valeur nette au 31.12.2018	432'255	127'461	98'833	18'308	331'387	1'008'244

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Les retenues de garanties sur les travaux de l'Aile Est effectués à ce jour sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élevaient à KCHF 57'015 (KCHF 67'392 au 31 décembre 2017).

| Note 12. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement :
Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 16).

	Équipements systèmes informations	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2017	12'524	-	12'524
Acquisitions		2'120	2'120
Mises en service	2'120	-2'120	-
Valeur brute au 31.12.2017	14'644	-	14'644
Amortissements cumulés au 01.01.2017	-12'524	-	-12'524
Amortissement	-177	-	-177
Amortissements cumulés au 31.12.2017	-12'701	-	-12'701
Valeur nette au 31.12.2017	1'943	-	1'943
Valeur brute au 01.01.2018	14'644	-	14'644
Acquisitions		43	43
Mises en service	43	-43	-
Valeur brute au 31.12.2018	14'687	-	14'687
Amortissements cumulés au 01.01.2018	-12'701	-	-12'701
Amortissement	-706	-	-706
Amortissements cumulés au 31.12.2018	-13'407	-	-13'407
Valeur nette au 31.12.2018	1'280	-	1'280

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

| Note 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2018	2017
Charges payées d'avance	2'978	4'841
Produits à recevoir	652	2'399
Total des comptes de régularisation actifs	3'630	7'240
TVA à recevoir	5'743	5'756
Total des créances diverses	5'743	5'756
Total des comptes de régularisation et créances diverses	9'373	12'996

| Note 14. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 18).

Une correction de valeur est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances dépréciées et présentée en diminution des débiteurs clients. La correction est évaluée individuellement pour chaque débiteur client.

	2018	2017
Débiteurs clients	63'624	60'164
Correction de valeur des créances dépréciées	-1'674	-1'494
	61'950	58'670

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élèvent à KCHF 513 en 2018 (KCHF 382 en 2017). Dans la plupart des cas, ces pertes ont fait l'objet d'une correction de valeur lors d'un exercice précédent.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre:

	2018	2017
Non échues	59'155	56'738
Échues < 30 jours	2'245	1'239
Échues > 30 jours	2'224	2'187
	63'624	60'164

Le mouvement de la correction de valeur des créances dépréciées est le suivant:

	2018	2017
Solde au 01.01.	1'494	309
Dotation	430	1'700
Utilisation	-210	-480
Dissolution	-40	-35
Solde au 31.12.	1'674	1'494

| Note 15. DISPONIBILITÉS

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 18).

	2018	2017
Caisse	259	276
Comptes courants	46'904	18'389
	47'163	18'665

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2018 a été de 0.0% (0.0% en 2017).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

| Note 16. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES
NON COURANTS ET COURANTS**Principes comptables**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 18). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2017	225'000	23'941	2'138	-	251'079
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	174'537				174'537
diminution d'emprunts	-175'000	-389	-128	-348	-175'865
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				2'120	2'120
variation du coût amorti	13				13
Solde au 31.12.2017	224'550	23'552	2'010	1'772	251'884
Dont					
Part non courante	224'550	23'163	1'880	716	250'309
Part courante	-	389	130	1'056	1'575
Solde au 01.01.2018	224'550	23'552	2'010	1'772	251'884
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts		-389	-130	-1'077	-1'596
diminution d'emprunts					
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				43	43
variation du coût amorti	47				47
Solde au 31.12.2018	224'597	23'163	1'880	738	250'378
Dont					
Part non courante	224'597	22'774	1'748	-	249'119
Part courante		389	132	738	1'259

Emprunts

Le 20 septembre 2017, Genève Aéroport a émis un emprunt obligataire d'un montant de KCHF 175'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0,4 %.

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 12).

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 0,76 % au 31 décembre 2018 (0,76 % au 31 décembre 2017).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit qui ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements, notamment la construction de l'Aile Est, ainsi que pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations:

	2018	2017
Capacité d'emprunt contractuelle	405'000	450'000
Dont lignes de crédit non utilisées	225'000	225'000

| Note 17. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2018	2017
Solde au 01.01.	18'500	14'000
Dotations	2'500	4'500
Utilisation		
Dissolution		
Solde au 31.12.	21'000	18'500
Dont		
Part non courante	21'000	18'500
Part courante	-	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

| Note 18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

– Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.

– Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que le cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps) par Genève Aéroport.

– Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes.

Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

– Les actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir

les flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués au coût amorti. Les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

– Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat. Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite les variations de leur juste valeur sont constatées :

- ▶ en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture.
- ▶ immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

– Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs et les autres créanciers sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes:

2017	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
ACTIFS					
Débiteurs clients	14	58'670			58'670
Disponibilités	15	18'665			18'665
Total des actifs		77'335			77'335
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	16		250'309		250'309
Emprunts et autres dettes courants	16		1'575		1'575
Instruments financiers dérivés non courants				1'373	1'373
Fournisseurs et autres créanciers			41'604		41'604
Total des passifs			293'488	1'373	294'861
2018					
ACTIFS					
Débiteurs clients	14	61'950			61'950
Disponibilités	15	47'163			47'163
Total des actifs		109'113			109'113
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	16		249'119		249'119
Emprunts et autres dettes courants	16		1'259		1'259
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Fournisseurs et autres créanciers			63'206		63'206
Total des passifs			313'584		313'584

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges financières, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts (swaps) qui permettent de fixer le taux d'intérêt des emprunts initialement conclus à un taux d'intérêt variable.

La juste valeur des swaps au 31 décembre 2018 et 2017 a été calculée par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2018. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Dès le 1^{er} janvier 2017, l'efficacité de la couverture par les swaps n'est plus démontrée, dans les conditions de marché libor négatif. A partir de cette date:

- la variation de juste valeur des swaps est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne des produits financiers et des charges financières (voir note 10); et
- la contrepartie de la juste valeur des swaps comptabilisée dans les fonds propres au 31 décembre 2016 est recyclée en résultat en 2017, également sur la ligne des produits financiers et des charges financières (voir note 10).

En décembre 2017, Genève Aéroport a dénoué une partie de ses contrats de swaps pour un montant de KCHF 7'904.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2018	2017
Solde au 01.01	-	-13'491
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	-	-
Recyclage dans le compte d'exploitation de la réserve de couverture swaps	-	13'491
Solde au 31.12	-	-

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Notes	2018	2017
Variation de juste valeur des swaps	10	220	-4'214
Intérêts sur emprunts	10	2'307	5'499
Intérêts sur location financement et autres	10	28	14
Variation du coût amorti de l'emprunt	10	47	13
Recyclage de la réserve de couverture swaps	10	-	13'491
		2'602	14'803

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long terme. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 16). Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2018 et 2017 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2017	Notes	Total	2018	2019	2020-2022	>2022
Emprunts	16	224'550				224'550
Intérêts contractuels sur emprunts		23'088	1'652	1'652	4'956	14'828
Instruments financiers dérivés de couverture des taux d'intérêt sur emprunts	18	1'373			1'373	
Engagement Fondation des parkings	16	23'552	389	389	1'168	21'606
Engagement Palexpo	16	2'010	130	132	408	1'340
Engagement SITA	16	1'772	1'056	716		
Fournisseurs et autres créanciers		41'604	41'604			
		317'949	44'831	2'889	7'905	262'324
Au 31.12.2018	Notes	Total	2019	2020	2021-2023	>2023
Emprunts	16	224'597				224'597
Intérêts contractuels sur emprunts		21'435	1'652	1'652	4'956	13'175
Instruments financiers dérivés de couverture des taux d'intérêt sur emprunts	18	-				
Engagement Fondation des parkings	16	23'163	389	389	1'168	21'217
Engagement Palexpo	16	1'880	132	134	414	1'200
Engagement SITA	16	738	738			
Fournisseurs et autres créanciers		63'206	63'206			
		335'019	66'117	2'175	6'538	260'189

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 14).

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 18'367 au 31 décembre 2018, soit 29% des créances ouvertes à cette date (KCHF 15'083 au 31 décembre 2017, soit 25% des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

1. Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêts variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts ».

Des instruments financiers dérivés (swaps) sont utilisés pour réduire l'impact de ce risque. L'utilisation des instruments financiers dérivés est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux d'intérêt des emprunts à taux variable et des swaps est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit au 31 décembre :

Variation de l'hypothèse de variation du libor 3M :	2018		2017	
	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	+899	-956
Capitaux propres	-	-	-	-

2. Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est que faiblement exposé aux risques de change.

3. Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

Note 19. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS**Principes comptables**

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2018	2017
Provisions vacances et heures supplémentaires	5'067	4'625
Provisions pont transitoire AVS	849	968
Primes annuelles allouées au personnel	3'120	3'000
Charges d'intérêts à payer	201	201
Autres charges à payer	19'813	15'980
	29'050	24'774

Note 20. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle**

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'959 en 2018 (KCHF 4'905 en 2017) pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 8'315 en 2018 (KCHF 8'315 en 2017).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2018	2017
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'273	1'160
Service du protocole (hors sûreté)	1'883	1'857

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2018	2017
Total des achats durant l'exercice	15'569	13'358
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	2'723	1'652

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	2018	2017
Conseil d'administration	316	328
Direction générale - total	2'277	2'836
Rémunération	2'016	2'574
Prévoyance professionnelle	261	262
	2'593	3'164

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration compte 15 membres (17 membres au 31 décembre 2017) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2017).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 21. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation. Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio de résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net, conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / endettement net est le suivant :

	2018	2017
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	170'313	173'332
Emprunts et autres dettes non courants	249'119	250'309
Emprunts et autres dettes courants	1'259	1'575
Total des emprunts	250'378	251'884
Disponibilités	-47'163	-18'665
Endettement net	203'215	233'219
Ratio EBITDA / endettement net	83.8 %	74.3 %

montants en KCHF |

| Note 22. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit applicables à Genève Aéroport ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement par Genève Aéroport de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible.

| Note 23. ATTRIBUTION DU RÉSULTAT NET

La convention d'objectifs conclue entre Genève Aéroport et le Conseil d'État précise que ce dernier prélèvera au maximum 50 % du bénéfice net de Genève Aéroport pour la période 2016 à 2019.

Le bénéfice de Genève Aéroport arrêté au 31 décembre 2018 totalise KCHF 85'113. Il sera attribué comme suit :

	2018
Versement à l'État	42'556.5
Affectation à la Réserve générale	42'556.5
	85'113.0

| Note 24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 11 mars 2019, date de l'approbation des comptes 2018 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.



Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 2 à 21) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 4'250'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de l'Aéroport International de Genève, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de l'entreprise.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +\$1 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch



Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:
Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 4'250'000
<i>Comment nous l'avons déterminé</i>	5% du résultat net de l'exercice
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat net de l'exercice comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de l'entité et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<p>Les immobilisations corporelles représentent 89% du bilan (CHF 1'008 millions).</p> <p>L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation. En 2018, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 151 millions en immobilisations corporelles.</p> <p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées. - Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés. - Risques de dépréciation de valeur des actifs immobilisés du fait de jugement dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur. <p>Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.</p>	<p>Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifié le caractère adéquat de la durée attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis. - vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions. - Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet. - Revu et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur. <p>Compte tenu de nos travaux, nous n'avons pas obtenu d'évidence contraire à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers.</p>



Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tzaud'.

Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marcello Stimato'.

Marcello Stimato
Expert-réviseur

Genève, le 11 mars 2019

Le Rapport Financier 2018 est disponible au format électronique sur le site internet de Genève Aéroport:

 www.gva.ch/publications

IMPRESSUM

Papier: Cyclus Print, 100 % papier recyclé

Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11

www.gva.ch